



Réponse par courrier électronique concernant la soumission du CC EOS sur l'analyse de sensibilité écologique de l'ouest de la mer d'Irlande en vue de la désignation future des zones marines protégées (ZMP).

Oifig an Aire

Cabinet du ministre

4 décembre 2023

RE : HPLG-MOBO-04191-2023

Cher Monsieur Brouckaert,

Je souhaite accuser réception de votre lettre datée du 9 novembre 2023 concernant la récente analyse de sensibilité écologique de l'ouest de la mer d'Irlande qui a été publiée en juin de cette année et les aspects du processus plus large autour de la désignation des zones marines protégées (MPA). Je me félicite des commentaires formulés par le Conseil consultatif des eaux occidentales septentrionales sur ces deux processus, ainsi que de l'engagement substantiel du Conseil consultatif des eaux occidentales septentrionales dans le processus de désignation des zones marines protégées et des échanges d'informations qui ont eu lieu jusqu'à présent.

Les points exposés dans la lettre du CC EOS sont précieux. En établissant le projet de la mer d'Irlande en décembre 2022, et en fournissant le soutien nécessaire pour permettre son achèvement à la fin du mois d'avril 2023, mon ministère a répondu à une demande urgente du gouvernement. À cet égard, le ministère et l'équipe de projet issue du groupe consultatif sur les AMP ont reconnu le défi considérable que ce travail représentait sur plusieurs fronts. Alors que ce travail est maintenant terminé, avec des mises en garde et des recommandations, il faut se rappeler qu'un processus participatif beaucoup plus complet, multidisciplinaire et substantiel est en train d'être conçu dans le futur projet de loi sur les AMP, et qu'il est même fondamental pour ce projet de loi.

Ce projet de loi est maintenant à un stade de préparation très avancé. Il s'appuie notamment sur le rapport du groupe consultatif sur les AMP (2020), sur le vaste processus de consultation publique qui a suivi (2021) et sur les nombreux engagements et discussions avec les parties prenantes qui ont eu lieu jusqu'à présent dans le cadre du processus d'AMP, y compris avec les autorités compétentes de l'État et les organismes représentatifs de divers secteurs. Le projet de loi prévoit la création d'un organe d'experts pluridisciplinaire, comprenant des éléments socio-économiques et socioculturels, par exemple. Parmi les autres parties prenantes clés, nous prévoyons un rôle participatif central pour le secteur des produits de la mer, qui sera utile dans les futurs processus d'identification, de désignation et de gestion des AMP. Ceci afin de s'assurer que l'Irlande respecte ses engagements en matière d'AMP parallèlement à l'utilisation durable de nos ressources marines naturelles et des nombreux services écosystémiques qu'elles fournissent, y compris l'approvisionnement et la sécurité alimentaires.

Je me réjouis de poursuivre la coopération avec le CC EOS et le secteur des produits de la mer dans son ensemble, afin que le processus de création d'AMP, étayé par la législation à venir, aboutisse à des résultats positifs. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,